



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

La sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [76/173](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit la situation actuelle en ce qui concerne la sécurité des journalistes et des professionnels des médias dans le monde. Il se concentre ensuite sur la sécurité des femmes journalistes, en ligne et hors ligne, avant de donner un aperçu des activités du Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes. Compte tenu des précédents rapports du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, les recommandations formulées précédemment sont renouvelées dans le présent rapport et de nouvelles recommandations sont présentées pour améliorer la sécurité des journalistes, notamment des femmes journalistes.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. Présenté en application de la résolution [76/173](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu de la situation actuelle en ce qui concerne la sécurité des journalistes et des professionnels des médias, en détaillant, en particulier, la situation des femmes journalistes à cet égard, en ligne et hors ligne, et les activités menées par le Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, en tenant compte du Plan d'action des Nations Unies sur le sujet et du suivi dont il fait l'objet¹.

2. Le rapport s'appuie sur les informations communiquées par les États, les membres du Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et d'autres parties prenantes, notamment les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains et les organisations de la société civile².

II. Situation actuelle en ce qui concerne la sécurité des journalistes et des professionnels des médias

Meurtres de journalistes et impunité

3. Depuis le précédent rapport du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité présenté à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ([A/76/285](#)), les menaces et les attaques contre les journalistes et les professionnels des médias ont continué d'augmenter. Différents facteurs expliquent cette tendance inquiétante. Comme le Secrétaire général l'a souligné à diverses occasions, un grand nombre de menaces et d'attaques ont été exacerbées pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)³.

¹ Le présent rapport couvre les principaux faits survenus depuis août 2021, la présentation du précédent rapport sur la sécurité des journalistes ([A/76/285](#)) et l'adoption de la résolution [76/173](#) de l'Assemblée générale.

² Des contributions ont été reçues de l'Arménie, du Burundi, du Chili, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Malaisie, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas (Royaume des), du Portugal, du Qatar, de la Tunisie, du Venezuela (République bolivarienne du) et de l'État de Palestine ; du Département de la communication globale du Secrétariat de l'ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Conseil de l'Europe, de la Commission des Philippines sur les droits humains, du Bureau de l'ombudsman de la Lettonie, de l'Alianza Regional pour la Libre Expresión e Información, de l'Alliance des journalistes indépendants d'Indonésie, d'Altermidya Network des Philippines, de l'Association américaine des juristes, du Groupe de soutien de Genève pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Sahara occidental, du Centre d'études sur les droits de l'homme d'Amman, d'ARTICLE 19, de l'Association biélorussienne des journalistes, de l'Association brésilienne du journalisme d'investigation, du Centre cambodgien pour les droits humains, du Centre cambodgien pour les médias indépendants, de la Commission nationale des droits humains du Mexique, de l'Institut néerlandais des droits de l'homme, de la Daphne Foundation, de la Fondation pour la liberté de la presse, de l'Initiative pour la démocratie géorgienne, du Centre pour les droits humains ZMINA, d'IFEX Global, de l'Instituto Prensa y Sociedad de Venezuela, d'Internet Lab_Brazil, de la Digital Rights Foundation, de Justice House Egypt, de l'Institut des relations internationales du Cachemire, de Maat for Peace, Development and Human Rights, de la Maharat Foundation, de la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest, de Propuesta Cívica México, de Reporters sans frontières, du Centre national slovaque pour les droits humains, de Voces del Sur, de la Pakistan Press Foundation et du Centre palestinien pour le développement et les libertés des médias.

³ Nations Unies, « COVID-19 and human rights: we are all in this together », avril 2020. Voir également [A/76/285](#), par. 4, 6, 10 et 14.

4. Les attaques contre les journalistes persistent dans le monde entier. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les meurtres de journalistes et d'autres professionnels des médias ont augmenté de 50 % en 2022, avec un total de 87 journalistes et professionnels des médias tués dans le monde, ce qui représente une forte augmentation par rapport à la moyenne de 58 meurtres par an entre 2019 et 2021⁴. Dans le cadre du suivi mondial de l'indicateur 16.10.1 relatif aux objectifs de développement durable⁵, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré, en partenariat avec l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail, une augmentation du nombre de femmes journalistes tuées, qui est passé de 6 à 10 (en hausse de 67 %).

5. La guerre en Ukraine a contribué à cette hausse du nombre de cas, 14 journalistes ayant été tués entre le début de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 et le 31 juillet 2023⁶. Pourtant, la plupart des assassinats de journalistes dans le monde continuent d'avoir lieu en dehors des zones de conflit. Par exemple, en 2022 et au premier semestre 2023, 22 journalistes ont été tués au Mexique⁷. La région Asie et Pacifique et la région Amérique latine et Caraïbes ont enregistré le plus grand nombre d'assassinats de journalistes entre 2016 et fin 2020, suivies par la région arabe, tandis que moins du quart du nombre total d'assassinats a eu lieu en Afrique, en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Europe centrale et orientale réunies⁸.

6. Le taux global d'impunité très élevé pour ces crimes est particulièrement préoccupant : 86 % des cas de meurtres de journalistes n'ont pas été résolus en 2022⁹. Dans un rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/50/29, par. 34), la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a noté que des niveaux élevés d'impunité persistaient, et que de nombreux États ne respectaient pas les normes en matière de droits humains relatives à la liberté des médias et à la liberté d'expression. En juillet 2023, la base de données de l'UNESCO recensait 688 cas de meurtres de journalistes non résolus ou pour lesquels l'enquête était en cours¹⁰. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale, le fait que l'État ne poursuive pas et ne punisse pas les auteurs d'infractions graves commises contre des journalistes enhardit les responsables, prive les familles des victimes de justice et peut dissuader d'autres journalistes de couvrir des sujets à haut risque (A/HRC/50/29, par. 29)¹¹.

⁴ Selon l'UNESCO, 57 journalistes ont été tués en 2019, 62 en 2020, 55 en 2021 et 87 en 2022. Voir UNESCO, base de données de l'Observatoire des journalistes assassinés, disponible à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/themes/safety-journalists/observatory>.

⁵ Voir <https://www.ohchr.org/fr/instruments-and-mechanisms/human-rights-indicators/sdg-indicators-under-ohchrs-custodianship>.

⁶ UNESCO, base de données de l'Observatoire des journalistes assassinés, disponible à l'adresse suivante : <https://www.unesco.org/en/safety-journalists/observatory> (consultée le 31 juillet 2023).

⁷ Ibid.

⁸ UNESCO, *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias : rapport mondial 2021/2022* (Paris, 2022).

⁹ UNESCO, « Connaître la vérité, c'est protéger la vérité », 2022.

¹⁰ UNESCO, « Statistics on Killed Journalists », base de données de l'Observatoire des journalistes assassinés. Disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/en/safety-journalists/observatory/statistics.

¹¹ Voir également les contributions de la Digital Rights Foundation, du Committee to Protect Journalists, de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et de Reporters sans frontières.

Violences physiques et intimidation

7. L'assassinat de journalistes n'est pas la seule manifestation de violence visant les médias. De nombreux cas d'attaques contre des journalistes en rapport avec la couverture de protestations, de manifestations publiques et d'émeutes continuent de se produire dans de nombreux pays¹². Comme le note l'UNESCO, dans de tels contextes, le recours par la police aux munitions non létales, allant des balles souples aux cartouches au poivre, a fait des dizaines de blessés parmi les journalistes. De nombreux autres journalistes ont été arrêtés, battus et soumis à d'autres formes de mauvais traitements physiques et psychologiques¹³. Des violations similaires se produisent également pendant les périodes électorales. L'UNESCO a enregistré des attaques contre des journalistes dans le cadre d'au moins 89 élections dans 70 pays entre janvier 2019 et juin 2022. Sur les 759 journalistes et professionnels des médias qui ont été attaqués d'après le rapport, 42 % l'ont été par des agents des forces de l'ordre¹⁴. Une étude commandée par PersVeilig, la plateforme nationale sur la sécurité des journalistes du Royaume des Pays-Bas, a révélé que les cadres et les photojournalistes étaient exposés de manière disproportionnée à des agressions ou à des menaces¹⁵.

8. Les agressions physiques contre les journalistes sont souvent précédées ou accompagnées d'actes d'intimidation, notamment sous la forme de discours stigmatisants et désobligeants visant à intimider et à discréditer la presse¹⁶. Parmi les autres formes d'intimidation, citons les citations à comparaître, l'interrogatoire de journalistes et de membres de leur famille et les descentes dans les lieux de résidence ou sur les lieux de travail de proches¹⁷. Le Committee to Protect Journalists a fait remarquer que les journalistes ont tendance à minimiser les menaces, et que les jeunes journalistes en particulier minimisent les incidences du harcèlement et de l'intimidation en les considérant comme normales ou faisant partie du travail¹⁸.

Harcèlement juridique

9. Un autre moyen d'intimider ou de réduire au silence les professionnels des médias consiste à utiliser diverses dispositions du droit pénal comme motifs d'arrestation¹⁹. Le Committee to Protect Journalists a constaté que le nombre de journalistes détenus en raison de leur travail avait atteint un nouveau record mondial en 2022, avec 363 journalistes emprisonnés dans le monde, contre 293 en 2021²⁰. Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont tous deux lancé un appel pour que les journalistes ne soient plus détenus ou emprisonnés pour avoir exercé leur profession²¹.

¹² UNESCO, « The role of law enforcement agents : ensuring safety of journalists during public demonstrations and elections », 2023.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Contribution du Royaume des Pays-Bas.

¹⁶ Contribution de l'Association brésilienne du journalisme d'investigation.

¹⁷ Contribution de l'Institut des relations internationales du Cachemire.

¹⁸ Contributions du Committee to Protect Journalists et de l'Association des journalistes d'Afrique du Sud.

¹⁹ Contribution de la Pakistan Press Foundation.

²⁰ Committee to Protect Journalists, « 2022 prison census », base de données des journalistes emprisonnés. Disponible à l'adresse suivante : <https://cpj.org/data/imprisoned/2022>.

²¹ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, message diffusé à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, 3 mai 2023 ; Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « La DUDH 75 en pratique : mettre fin à la détention arbitraire », déclaration sur son appel à la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement, Genève, 4 janvier 2023.

10. Comme l'a fait remarquer la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, les lois – de celles portant sur la sédition à celles portant sur la censure – sont depuis longtemps utilisées pour punir les journalistes et étouffer la liberté des médias. Toutefois, l'arsenal des armes juridiques s'est élargi et comprend désormais des lois sur la diffamation criminelle en ligne, la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et l'infox (ibid., par. 51). Souvent, ces lois ne satisfont pas aux strictes exigences de légalité, de nécessité et de proportionnalité telles qu'énoncées au paragraphe 3 de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques²². En outre, elles ont souvent une portée trop large, sont formulées en termes vagues et prévoient de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement sévères. Ces dernières années, la Rapporteuse spéciale s'est dite très préoccupée par ces lois ainsi que par la sévérité des peines prononcées dans plusieurs pays (ibid., par. 53).

11. La progression vers la dépénalisation de la diffamation s'est ralentie au cours des cinq dernières années. Selon l'UNESCO, au moins 160 pays ont encore des lois pénales sur la diffamation²³. En outre, les lois sur la diffamation et la calomnie sont de plus en plus utilisées pour engager des procès-bâillons²⁴. Par exemple, la Coalition Against SLAPPs en Europe a noté dans un rapport que le nombre de procès-bâillons intentés augmentait chaque année²⁵. Le rapport a également révélé que les défendeurs les plus touchés par ces poursuites étaient les journalistes (34,2 %) et les organes de presse (23 %). En raison de la longueur des procédures, de la pression financière et de la simple menace des sanctions pénales encourues, les procès-bâillons constituent une « arme » puissante pour réduire au silence les journalistes et les autres acteurs des médias²⁶.

12. Les procès-bâillons sont le plus souvent intentés par des agents publics et des entreprises. Par exemple, au moment où elle a été tuée, Daphne Caruana Galizia était mise en cause dans 47 affaires civiles et pénales de diffamation intentées par des personnalités politiques et leurs associés²⁷. Plus globalement, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme a publié une étude réalisée entre janvier 2015 et mai 2021, qui a recensé plus de 3 100 attaques dans le monde dirigées contre des responsables locaux(ales), des agriculteurs et agricultrices, des travailleurs et travailleuses, des syndicats, des journalistes, des groupes de la société civile et d'autres défenseurs et défenseuses qui avaient dénoncé des pratiques commerciales irresponsables. Plus de 40 % de ces attaques étaient des procès-bâillons²⁸. Dans un rapport présenté en 2021 au Conseil des droits de l'homme, le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a appelé les entreprises à s'abstenir d'engager des poursuites abusives contre des journalistes et des défenseurs et défenseuses des droits humains (A/HRC/47/39/Add.2).

²² Comité des droits de l'homme, observation générale n° 34 (2011), par. 30.

²³ UNESCO, « L'« utilisation abusive » du système judiciaire pour attaquer la liberté d'expression : tendances, défis et réponses », 2022.

²⁴ Un procès-bâillon (ou *strategic litigation against public participation* (SLAPP) en anglais) est un procès intenté dans le but d'intimider, d'accabler, de punir ou de harceler le défendeur pour s'être exprimé contre le plaignant sur des questions d'intérêt public.

²⁵ Coalition Against SLAPPs in Europe, *Shutting Out Criticism: How SLAPPs Threaten European Democracy* (2022).

²⁶ Marilyn Clark et William Horsley, *A Mission to Inform: Journalists at Risk Speak Out* (Conseil de l'Europe, 2020) ; contribution du Centre cambodgien pour les droits humains.

²⁷ ARTICLE 19 et la Daphne Caruana Galizia Foundation, *Tackling Impunity: Lessons from the Public Inquiry into the Assassination of Daphne Caruana Galiza* (2022).

²⁸ Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, « Slapped but not silenced : defending human rights in the face of legal risks », juin 2021.

13. Certains États, comme la Lituanie, ont adopté une législation visant à protéger les journalistes, y compris les femmes journalistes, contre les procès-bâillons²⁹. Entre autres faits positifs, en 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a chargé un comité d'experts d'élaborer un projet de recommandation sur les procès-bâillons d'ici la fin de 2023³⁰. En 2022, la Commission européenne a lancé une initiative de lutte contre les procès-bâillons visant à améliorer la protection des journalistes et des défenseurs et défenseuses des droits contre l'utilisation abusive des procédures judiciaires³¹. Toujours en 2022, la Cour constitutionnelle de Colombie a statué pour la première fois qu'une affaire présentant les caractéristiques du procès-bâillon constituait une menace pour la liberté d'expression³².

Surveillance

14. Les autorités publiques utilisent des logiciels sophistiqués pour bloquer des sites Web et surveiller les utilisateurs et utilisatrices d'Internet. De plus, les coupures et les interruptions d'Internet sont de plus en plus employées pour restreindre la liberté des médias³³. Au cours de la dernière décennie, les coupures ont eu tendance à être imposées en cas de tensions politiques accrues, au moins 225 coupures ayant été enregistrées lors de manifestations publiques liées à des revendications sociales, politiques ou économiques (A/HRC/50/55, par. 25). Des coupures ont également été signalées lorsque les États menaient des opérations de sécurité, limitant considérablement la surveillance et la diffusion d'informations sur les droits humains (ibid., par. 27). Dans le contexte des conflits armés et des manifestations de masse, le fait que les journalistes, entre autres, n'aient pas été en mesure de communiquer et de signaler rapidement les abus semble avoir contribué à aggraver l'insécurité et la violence, voire permettre de graves violations des droits humains (ibid.).

15. Souvent, les États avancent qu'ils ont besoin de technologies de surveillance numérique ciblées pour prévenir la criminalité, y compris les actes de terrorisme, et les entreprises qui mettent au point ces technologies affirment que l'utilisation de leurs outils de surveillance est limitée à ces fins. Toutefois, comme l'a rappelé la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, de nombreux éléments sont venus démontrer que les États utilisent de manière généralisée des technologies de surveillance avancées pour cibler les journalistes (A/HRC/50/29, par. 49). Par exemple, en 2021, le Projet Pegasus³⁴ a établi qu'au moins 180 journalistes dans 20 pays étaient potentiellement ciblés par des États à l'aide du logiciel espion Pegasus.

16. Les femmes journalistes sont ciblées de manière disproportionnée dans certains pays (ibid., par. 46). Les informations personnelles de femmes journalistes obtenues par la surveillance semblent avoir été utilisées dans des campagnes de violence en ligne, dont le « doxxing » (ibid.)³⁵. Plus généralement, en plus de nuire au travail et à la vie privée des journalistes, la surveillance numérique ciblée décourage les sources

²⁹ Contribution de la Lituanie.

³⁰ Voir <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/msi-slp>.

³¹ Voir https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13192-Action-de-l-UE-contre-les-recours-abusifs-poursuites-baillons-visant-des-journalistes-et-des-defenseurs-des-droits-de-l-homme_fr.

³² Voir www.poderjudicial.es/search/documento/AN/9924177/sistema%20de%20la%20seguridad%20social/20220412 (en espagnol).

³³ Voir <https://www.unesco.org/fr/world-media-trends>.

³⁴ Le Projet Pegasus est un consortium de plus de 80 journalistes de 17 médias dans 11 pays, coordonné par Forbidden Stories avec le soutien technique d'Amnesty International Security Lab (voir <https://forbiddenstories.org/pegasus-project-articles/>).

³⁵ Voir également par. 23 du présent rapport. Le « doxxing » consiste à trouver ou publier des informations privées à propos d'une personne sur Internet sans sa permission.

confidentielles de collaborer avec les journalistes, ce qui a un effet dissuasif important sur les dénonciations d'abus et le journalisme d'investigation, comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (A/HRC/50/29, par. 47). Aux côtés de plusieurs titulaires de mandat des Nations Unies dans le domaine des droits humains³⁶, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a engagé à plusieurs reprises les États à imposer un moratoire mondial sur la vente et le transfert de technologies de surveillance jusqu'à ce qu'ils mettent en place des réglementations solides garantissant l'utilisation de ces technologies dans le respect des normes internationales en matière de droits humains (A/HRC/51/17, par. 19)³⁷. Les entreprises de technologies de surveillance ne se sont pas non plus conformées aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ni aux Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel³⁸. En particulier, elles se soustraient à l'obligation de rendre publiques les mesures strictes de diligence raisonnable suivies en matière de droits humains concernant tout projet de transfert et d'exportation de technologies de surveillance³⁹.

III. Sécurité des femmes journalistes en ligne et hors ligne

17. En 2017, le Secrétaire général a présenté un rapport à l'Assemblée générale décrivant la situation des femmes journalistes (A/72/290). La situation reste comparable et les femmes continuent d'être sous-représentées dans les médias. Par exemple, en 2021, la Fondation internationale pour les femmes dans les médias a mené une étude qui a révélé que, dans les 522 entreprises médiatiques étudiées, les femmes journalistes ne représentaient qu'un tiers des effectifs à temps plein⁴⁰. Outre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, les contributions au présent rapport ont mis en évidence un phénomène de « plafond de verre », qui pèse sur l'évolution professionnelle des femmes journalistes et met en jeu des préjugés et des stéréotypes qui conduisent à ce que les sujets plus sérieux et plus importants soient confiés à des journalistes masculins et les sujets plus légers à leurs homologues féminines⁴¹. Outre ces obstacles, le manque d'accès aux postes à responsabilité et la nature des tâches souvent confiées aux femmes journalistes renforcent une culture de harcèlement omniprésente dans les salles de rédaction de nombreuses régions du monde⁴².

³⁶ Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, voir Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Spyware scandal: UN experts call for moratorium on sale of "life threatening" surveillance tech », 12 août 2021.

³⁷ Voir également Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, déclaration à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Genève, 3 mai 2022. Dans sa contribution au présent rapport, le Conseil de l'Europe a recommandé que les systèmes de surveillance, pour être compatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme, contiennent des garanties adéquates et efficaces contre les abus, y compris un contrôle indépendant.

³⁸ Voir <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0188>.

³⁹ Voir également les recommandations énoncées dans le document A/HRC/51/17.

⁴⁰ Fondation internationale pour les femmes dans les médias, *Global Report on the Status of Women in the News Media* (Washington, 2011).

⁴¹ Contributions du Conseil de l'Europe et de la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest.

⁴² Contribution de la Pakistan Press Foundation.

18. Les femmes journalistes subissent les mêmes menaces que leurs homologues masculins. Les meurtres de journalistes étant en augmentation de manière générale, en 2022, davantage de femmes ont été visées, le nombre de victimes féminines passant de 6 à 10 par rapport à 2021⁴³. Cependant, les femmes journalistes font face à des menaces supplémentaires en raison de leur genre. Les normes patriarcales et les schémas de discrimination structurelle à l'égard des femmes dans de nombreuses sociétés contribuent à cette tendance spécifique, comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (A/76/258, par. 18 et 45).

19. L'Alliance des journalistes indépendants d'Indonésie a réalisé une étude publiée en 2023, qui a révélé que 82,6 % des femmes journalistes interrogées avaient déclaré avoir subi des violences sexuelles au cours de leur carrière journalistique⁴⁴. Des travaux de recherche menés par ARTICLE 19 et publiés en 2022 ont montré que jusqu'à deux tiers des femmes journalistes avaient été victimes d'agressions, qu'il s'agisse de viols, de violences psychologiques ou de harcèlement en ligne⁴⁵. Une enquête menée en 2022 par la plateforme PersVeiling auprès de près de 300 femmes journalistes travaillant au Royaume des Pays-Bas a montré que 82 % des femmes interrogées avaient déclaré avoir subi des intimidations, des agressions ou des menaces⁴⁶.

20. Les contributions de quatre organisations ont également mis en évidence la discrimination intersectionnelle, fondée sur la race, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion et d'autres critères, que subissent les femmes journalistes. Il a été constaté que les femmes journalistes appartenant à la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer, intersexuelle et asexuelle avaient été victimes d'attaques homophobes et transphobes liées à leur sexualité, leur apparence, leur orientation sexuelle et leur identité de genre au sens large⁴⁷. Les journalistes noires ou non blanches avaient également été victimes de discrimination intersectionnelle⁴⁸. Des recherches menées par l'UNESCO et l'International Center for Journalists (Centre international pour les journalistes) ont montré que le racisme, le fanatisme religieux, l'antisémitisme, le sectarisme, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie se recoupaient avec la misogynie et le sexisme pour produire des risques nettement plus importants et des effets plus profonds pour les femmes qui subissent simultanément plusieurs formes de discrimination⁴⁹.

21. Les femmes sont plus souvent victimes de menaces et de harcèlement dans la sphère numérique. Au total, 73 % des femmes journalistes interrogées dans le cadre d'une étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists auprès de 901 journalistes et professionnel(le)s des médias de 125 pays ont déclaré avoir été victimes de violence en ligne⁵⁰. Les attaques en ligne contre les femmes journalistes sont exacerbées dans certains contextes, notamment pendant les élections. Reporters

⁴³ Les indicateurs des objectifs de développement durable dont le HCDH a la charge sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-and-mechanisms/human-rights-indicators/sdg-indicators-under-ohchrs-custodianship>.

⁴⁴ Alliance des journalistes indépendants, *Research Report: Sexual Violence against Indonesian Female Journalists* (Jakarta, 2023).

⁴⁵ Voir www.article19.org/equally-safe/.

⁴⁶ Contribution de l'Institut néerlandais des droits de l'homme.

⁴⁷ Contributions de l'Association brésilienne des journalistes, de Reporters sans frontières, d'IFEX et d'Et-Al.

⁴⁸ Contributions d'Internet Lab, de Reporters sans frontières, de la Digital Rights Foundation et d'Et-Al.

⁴⁹ Julie Posetti et Nabeelah Shabbir, éd. *The Chilling: A Global Study of Online Violence against Women Journalists* (International Center for Journalists, 2022).

⁵⁰ Posetti et Shabbir, éd., *The Chilling*.

sans frontières a estimé que, pendant la dernière campagne présidentielle au Brésil, un ou une journaliste était harcelé(e) en ligne toutes les trois secondes, 70 % des victimes étant des femmes⁵¹.

22. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, la violence de genre en ligne peut notamment prendre la forme de propos et de comportements offensants qui sont souvent de nature sexiste ou misogyne et qui comportent des menaces ou des incitations à la violence physique ou sexuelle (ibid., par. 20). La recherche conjointe menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists a également montré que, outre les messages privés sexistes qui échappent à l'examen public, la menace en ligne la plus courante que les femmes journalistes interrogées subissaient prenait la forme de propos haineux, misogynes et sexistes visant à les dénigrer⁵². De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont également indiqué avoir été victimes de « doxxing », la plupart d'entre elles ayant vu leur adresse électronique et leur numéro de téléphone diffusés sur des sites Web extrémistes ou des sites conçus pour faciliter le trolling. Parmi les autres attaques en ligne mises en évidence par l'étude figurent l'exposition à la surveillance, au piratage et à l'usurpation d'adresse⁵³, avec le risque que des détails personnels et des sources soient révélés⁵⁴.

23. La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a ajouté à la liste des abus en ligne la « sextorsion »⁵⁵, le sabotage électronique, l'usurpation de l'identité de la victime en ligne et l'envoi de messages injurieux en son nom (ibid.). Elle a également souligné que les campagnes de désinformation liées au genre en ligne étaient de plus en plus utilisées pour dissuader les femmes de participer à la sphère publique, en associant des attitudes sexistes profondément enracinées à l'anonymat et à la portée permis par les médias sociaux dans le but de détruire la réputation des femmes et de les écarter de la vie publique. Les femmes journalistes sont parmi celles qui sont le plus visées par ces campagnes (A/HRC/47/25, par. 27).

24. Dans sa contribution, l'Association des journalistes d'Afrique du Sud a noté que les attaques en ligne contre les femmes journalistes étaient principalement dictées par un public masculin qui, notamment en Afrique, avait davantage accès à Internet que les femmes. De manière plus générale, 37 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists ont désigné les acteurs politiques comme les principaux auteurs d'attaques en ligne contre des journalistes. Or, les attaques par des personnalités officielles reviennent souvent à encourager leurs partisans à recourir à la violence ou aux menaces contre des femmes journalistes⁵⁶.

⁵¹ Reporters sans frontières, « Le journalisme face aux réseaux de la haine au Brésil : les attaques en ligne contre la presse lors des élections 2022 », avril 2023.

⁵² Posetti et Shabbir, éd., *The Chilling*.

⁵³ L'usurpation d'adresse (ou « spoofing » en anglais) est le fait de faire passer une communication provenant d'une source inconnue pour une communication provenant d'une source connue et fiable. Elle peut être utilisée pour accéder aux informations personnelles d'une cible, diffuser des logiciels malveillants grâce à des liens ou des pièces jointes infectés, contourner les contrôles d'accès au réseau ou redistribuer le trafic pour mener une attaque par déni de service.

⁵⁴ Posetti et Shabbir, éd., *The Chilling*.

⁵⁵ Pratique consistant à extorquer de l'argent ou des faveurs sexuelles à une personne en la menaçant de révéler des éléments de son activité sexuelle.

⁵⁶ Contribution de la Pakistan Press Foundation.

25. Les violences en ligne portent atteinte à la vie privée des femmes journalistes, les stigmatisent et sapent leur confiance en elles⁵⁷. Des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists, 26 % ont souligné l'effet de la violence en ligne sur la santé mentale, 12 % d'entre elles déclarant avoir eu recours à une assistance médicale ou psychologique. De même, une étude menée en 2022 auprès de 237 femmes journalistes au Brésil par Genero e Numero et Reporters sans frontières a montré que 24 % des personnes interrogées se sentaient plus vulnérables ou anxieuses après un épisode de violence et 15 % d'entre elles déclaraient avoir développé des problèmes de santé mentale⁵⁸.

26. L'anxiété des femmes journalistes est renforcée par un sentiment d'insécurité physique résultant de la violence en ligne. À cet égard, 20 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists ont déclaré avoir subi hors ligne des agressions en lien avec la violence en ligne dont elles avaient souffert. Il s'agit notamment d'agressions physiques et de harcèlement hors ligne qui sont amorcés en ligne, ainsi que de harcèlement juridique rendu possible ou renforcé par la violence en ligne. En conséquence, les femmes journalistes victimes de cyberviolence et de violences hors ligne connexes s'absentent souvent de leur travail pour se rétablir, démissionnent parfois et, dans certains cas, vont jusqu'à abandonner le journalisme, comme le met en évidence l'étude susmentionnée. La violence en ligne a donc des incidences négatives sur leur vie familiale, ainsi que sur leur capacité d'exercer leur métier, ce qui compromet leurs moyens de subsistance⁵⁹.

27. L'étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists a également montré que 30 % des personnes interrogées s'étaient autocensurées sur les médias sociaux en raison de la violence en ligne. Au Royaume des Pays-Bas, par exemple, l'étude menée en 2022 par la plateforme PersVeiling a montré que, par crainte du harcèlement en ligne, 52 % des femmes journalistes interrogées avaient choisi leurs mots avec plus de soin, 23 % avaient évité certaines plateformes de médias sociaux et 19 % ne publiaient plus sur certains sujets⁶⁰. Cette autocensure a des conséquences directes sur le pluralisme des opinions et des informations et restreint la liberté d'expression.

28. L'autocensure peut également conduire les femmes journalistes à garder le silence sur la violence en ligne dont elles ont pu être victimes. Seules 25 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par l'UNESCO et l'International Center for Journalists ont déclaré avoir signalé des violences en ligne, 10 % d'entre elles n'ayant reçu aucune réponse de la part de leur employeur⁶¹. Dans certains cas, les médias ne disposent pas de mécanismes de signalement. En Indonésie, par exemple, 57,2 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude menée par l'Alliance des journalistes indépendants ont déclaré que leur bureau ne disposait pas de consignes générales pour traiter les cas de violence sexuelle contre des femmes journalistes⁶². La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a également appelé les employeurs et employeuses des médias à assurer la formation des femmes journalistes et à leur apporter un appui, y compris les collaboratrices indépendantes, qui sont moins enclines à signaler les

⁵⁷ Contributions de Reporters sans frontières, d'Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain et de la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest.

⁵⁸ Voir <https://rsf.org/pt-br/brasil-desinforma%C3%A7%C3%A3o-e-ataques-nas-redes-contra-mulheres-jornalistas-imp%C3%B5em-s%C3%A9rios-desafios-para> (en portugais).

⁵⁹ Posetti et Shabbir, éd., *The Chilling*.

⁶⁰ Contribution de l'Institut néerlandais des droits de l'homme.

⁶¹ Phénomène signalé également dans les contributions de l'Institut néerlandais des droits de l'homme et de la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest.

⁶² Alliance des journalistes indépendants, *Research Report: Sexual Violence*.

problèmes que leurs collègues ayant des contrats à plus long terme⁶³. Comme l'a souligné la Digital Rights Foundation dans sa contribution, dans la plupart des cas de violence en ligne, les femmes journalistes ont recours à des mesures d'autoprotection telles que le signalement ou le blocage des auteurs sur leurs comptes de médias sociaux ou se bornent à ignorer les violences dirigées contre elles⁶⁴.

29. Tout en indiquant que la responsabilité de veiller à protéger les femmes journalistes de la violence en ligne incombe en dernier ressort aux États, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a souligné que, en tant que principaux vecteurs d'attaques en ligne, les entreprises de médias sociaux devraient également exercer une diligence raisonnable et prendre des mesures pour assurer la sécurité des journalistes sur leurs plateformes conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (A/HRC/50/29, par. 39).

IV. Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes

30. L'année 2022 a marqué le dixième anniversaire du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, dans le cadre duquel le Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes a été créé. Pour célébrer cet anniversaire, l'UNESCO, avec le soutien du HCDH, a organisé une série de consultations régionales et thématiques afin de faire le point sur les réalisations et les enseignements tirés⁶⁵. Le processus de consultation a abouti à la conférence « Sécurité des journalistes : protéger les médias pour protéger la démocratie », qui a été organisée par le Gouvernement autrichien et s'est tenue à Vienne en novembre 2022⁶⁶. Toutes les recommandations recueillies, ainsi que deux plans d'étapes régionaux adoptés en Afrique et dans les États arabes, serviront à orienter la mise en œuvre du Plan d'action au cours de la prochaine décennie. À l'occasion de la conférence tenue à Vienne, qui a réuni plus de 400 participantes et participants, une déclaration politique a été signée par plus de 50 pays⁶⁷. et plus de 100 millions de dollars de contributions ont été annoncés pour renforcer la sécurité des journalistes dans le monde⁶⁸.

31. Le HCDH et l'UNESCO, qui coprésident le Réseau interinstitutions de points focaux des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, ont renforcé leur coopération au cours de la période considérée. À la suite d'une contribution annoncée par le Gouvernement néerlandais lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2020, le HCDH et l'UNESCO ont élaboré une feuille de route commune intitulée

⁶³ L'étude menée en 2022 par la plateforme PersVeiling a montré que les cas impliquant des femmes journalistes travaillant en tant qu'indépendantes étaient davantage susceptibles de ne pas faire l'objet de discussions (45 %) que ceux impliquant des femmes journalistes ayant un contrat permanent ou temporaire (28 %).

⁶⁴ Contribution de la Digital Rights Foundation.

⁶⁵ Voir UNESCO, « Outcomes of the regional and thematic consultations to mark the 10th anniversary of the UN Plan of Action on the Safety of Journalists and the Issue of Impunity », 2022.

⁶⁶ Voir www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/human-rights/priorities-of-austrian-human-rights-policy/safety-of-journalists/safety-of-journalists-protecting-media-to-protect-democracy-high-level-conference-vienna-3-4-november-2022/.

⁶⁷ Voir www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Menschenrechte/SoJ_2022/Political_Declaration.pdf.

⁶⁸ Voir www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/human-rights/priorities-of-austrian-human-rights-policy/safety-of-journalists/safety-of-journalists-protecting-media-to-protect-democracy-high-level-conference-vienna-3-4-november-2022/pledges/.

« Global Drive for Media Freedom, Access to Information and the Safety of Journalists » (Campagne mondiale pour la liberté des médias, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes)⁶⁹. Couvrant 2021 et 2022, la feuille de route vise à favoriser la reconnaissance publique de la valeur de l'accès à l'information, ainsi qu'à promouvoir la prévention et la protection face aux violations commises contre des journalistes, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes journalistes⁷⁰.

32. Afin de sensibiliser à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes, l'UNESCO a coordonné des activités à l'occasion de la Journée mondiale de la radio, le 13 février, de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, en octobre, de la Journée internationale de l'accès universel à l'information, le 28 septembre, et de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, le 2 novembre. En 2022, ces manifestations ont conduit à l'adoption d'engagements importants tels que la Déclaration de Tachkent sur l'accès universel à l'information⁷¹ et la Déclaration d'Arusha sur le journalisme en état de siège numérique⁷². Par ailleurs, une loi type sur la sécurité des journalistes a été proposée pour le continent latino-américain lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2022, afin de servir de guide aux pays désireux d'adopter des réglementations et des protocoles visant à protéger la vie des journalistes. La loi type a été présentée aux congrès du Chili, du Mexique et du Paraguay⁷³.

33. Compte tenu des obstacles à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la sécurité des journalistes dans la sphère numérique, l'UNESCO a mené des consultations tout au long de l'année 2022 afin de préparer une conférence mondiale sur la réglementation des plateformes numériques. Intitulée « Pour un Internet de confiance – Vers des principes de régulation des plateformes numériques », la conférence s'est tenue à Paris en février 2023 et a abouti à l'élaboration de principes pour une approche multipartite de la régulation des plateformes numériques, qui font l'objet de nouvelles consultations et devraient être établis sous leur forme définitive au cours du second semestre 2023⁷⁴.

34. Le 24 février 2022, le Bureau régional du HCDH pour l'Europe a organisé à Bruxelles un dialogue politique de haut niveau entre les Nations Unies et l'Union européenne, qui a réuni une centaine de participantes et participants pour discuter du pluralisme des médias et des procès-bâillons⁷⁵. Les discussions ont notamment éclairé la teneur de la directive contre les procès-bâillons publiée par la Commission

⁶⁹ Voir HCDH, « Global Drive for Media Freedom, Access to Information and the Safety of Journalists », 2023.

⁷⁰ Le financement néerlandais a été réparti à parts égales entre le HCDH et l'UNESCO. Le HCDH a utilisé les fonds pour élaborer un programme spécifique prévoyant des activités dans 20 pays et l'UNESCO a canalisé les fonds vers son programme multidonateurs sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, qui, en 2022, a apporté un soutien direct à 29 pays par des initiatives nationales globales.

⁷¹ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383211>.

⁷² Voir <https://au.int/en/pressreleases/20220501/arusha-declaration-world-press-freedom-day-2022-africa-media-convention>.

⁷³ Voir Florencia Pagola, « Model law for the protection of journalists: a South American proposal for the world », *LatAm Journalism Review*, 21 mars 2023.

⁷⁴ Voir UNESCO, « Préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information : principes pour une approche multipartite dans le contexte de la régulation des plateformes numériques », 27 avril 2023.

⁷⁵ Voir Resource Centre on Media Freedom in Europe, « UN-EU high-level policy dialogue on safety of journalists and media freedom », 4 février 2023.

européenne en avril 2022⁷⁶. Conformément à la résolution 51/9 du Conseil des droits de l'homme, le HCDH a également organisé un séminaire en avril 2023, qui a réuni 17 expertes et experts pour examiner les menaces juridiques et économiques qui pèsent sur la sécurité des journalistes, dont les procès-bâillons. Un rapport de synthèse sera présenté à la cinquante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme⁷⁷.

35. La sensibilisation prend également la forme d'outils de connaissance et de mobilisation. Au cours de la période considérée, le HCDH a publié des notes d'information sur les mesures d'autoprotection à prendre en cas de menaces contre les journalistes et sur les normes et mécanismes internationaux en matière de droits humains relatifs à la protection des journalistes, une note d'information sur les droits humains et les élections à l'intention des journalistes, et une note d'information sur les droits humains dans le contexte des manifestations à l'intention de journalistes⁷⁸. En 2022, l'UNESCO a publié quatre notes d'information sur : la viabilité des médias⁷⁹ ; la sécurité des journalistes qui couvrent des situations traumatisantes et de détresse⁸⁰ ; le journalisme et la dénonciation d'abus⁸¹ ; l'utilisation abusive du système judiciaire pour porter atteinte à la liberté d'expression⁸². L'UNESCO a également produit des ressources et des outils normatifs sur l'éducation aux médias et à l'information, notamment le programme d'études à l'intention des enseignants et des apprenants intitulé « Citoyens éduqués aux médias et à l'information : penser de manière critique, cliquer à bon escient !⁸³ » et les cours en ligne ouverts à toutes et à tous « Deep Dive for Policymakers into Media and Information Literacy⁸⁴ » (Plongée dans l'éducation aux médias et à l'information pour les décideurs politiques) et « Media and Information Literacy for Inclusive and Better Futures⁸⁵ » (L'éducation aux médias et à l'information pour un avenir inclusif et meilleur).

36. En tant que coresponsables du suivi des indicateurs 16.10.1 et 16.10.2 relatifs aux objectifs de développement durable, le HCDH et l'UNESCO ont surveillé la sécurité des journalistes et communiqué des informations sur le sujet. L'UNESCO a continué de fournir des informations actualisées sur les assassinats de journalistes par l'intermédiaire de son observatoire⁸⁶. Le HCDH a mis au point, avec le soutien de la Campagne mondiale pour la liberté des médias, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes, un modèle d'intelligence artificielle pour détecter et extraire des données de sources ouvertes en ligne concernant des attaques contre des journalistes,

⁷⁶ Voir https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/eu-citizenship/democracy-and-electoral-rights/protecting-journalists-and-human-rights-defenders-strategic-lawsuits-against-public-participation_en.

⁷⁷ Voir www.ohchr.org/en/events/events/2023/expert-seminar-legal-and-economic-threats-safety-journalists.

⁷⁸ Les notes d'information sont disponibles sur le site web du HCDH (<https://www.ohchr.org/en/safety-of-journalists>).

⁷⁹ Voir UNESCO, « Trouver des financements pour un journalisme florissant : viabilité des médias, les options stratégiques », 2022.

⁸⁰ Voir UNESCO, « Sécurité des journalistes chargés de couvrir des situations traumatisantes et de détresse », 2022.

⁸¹ Voir UNESCO, « Journalism and whistle-blowing: an important tool to protect human rights, fight corruption, and strengthen democracy », 2022.

⁸² Voir UNESCO, « L'« utilisation abusive » du système judiciaire ».

⁸³ Voir Alton Grizzle *et al.*, *Citoyens éduqués aux médias et à l'information : penser de manière critique, cliquer à bon escient !* (Paris, UNESCO, 2021).

⁸⁴ Voir UNESCO, « Le MOOC « Plongée dans l'éducation aux médias et à l'information pour les décideurs politiques » vient d'être lancé », 20 février 2023.

⁸⁵ Voir UNESCO, « Sign up now! Media and Information Literacy MOOCs Policymakers, Educators, and Learners », 23 février 2023.

⁸⁶ Voir UNESCO, base de données de l'Observatoire des journalistes assassinés, disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/en/safety-journalists/observatory.

des défenseurs et défenseuses des droits humains et des syndicalistes⁸⁷. Ce modèle contribuera à renforcer le suivi en ligne des attaques et des violations commises contre des journalistes. Ce travail a été présenté lors de webinaires organisés par le Cabinet du Secrétaire général à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2023 et en tant qu'exemple de bonne utilisation dans le cadre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout⁸⁸.

37. La Campagne mondiale pour la liberté des médias, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes a également contribué à promouvoir les activités de renforcement des capacités des deux organisations. En 2022, le HCDH a organisé 32 activités de formation sur la liberté des médias et la liberté d'expression à l'intention de quelque 650 journalistes, professionnels des médias et associations professionnelles dans au moins 14 pays. Les activités de formation ont porté sur des sujets tels que les tendances mondiales, la sécurité numérique, la sécurité des femmes journalistes et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains. En 2022, le HCDH a également mis au point, en consultation avec l'UNESCO, des webinaires sur la sécurité des journalistes à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, qui ont commencé à être dispensés en 2023 aux équipes de pays en Bolivie (État plurinational de), au Costa Rica, en Équateur, aux Fidji, au Guatemala, au Ghana, au Honduras, au Mozambique, au Nigéria, en Serbie et en Thaïlande. Cette initiative est venue compléter la série de cours en ligne et d'ateliers en personne élaborés conjointement par l'UNESCO et l'École des cadres du système des Nations Unies pour renforcer les connaissances des coordonnateurs(trices) résident(e)s et de leur bureau, des représentant(e)s des institutions dans les pays et d'autres membres du personnel des Nations Unies sur la liberté d'expression et d'autres questions connexes, y compris la lutte contre les discours de haine et la désinformation et le rôle des médias pendant les élections et dans la consolidation de la paix⁸⁹.

38. Avec le soutien de la Campagne mondiale pour la liberté des médias, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes, l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des juges, qui vise à former les membres de l'appareil judiciaire à la sécurité des journalistes, a été étendue pour la première fois en 2022 à la région des États arabes. Au total, plus de 20 cours de formation nationaux ont été organisés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Des activités de formation similaires ont été organisées en 2022 par le HCDH pour des magistrats, des procureurs et des avocats au Cameroun, en Iraq et au Pérou.

39. Au cours de la période considérée, par l'intermédiaire du Programme multidonateurs pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, l'UNESCO a répondu aux besoins urgents des journalistes dans des contextes de crise et d'urgence, comme en Haïti, en Ukraine et dans l'État de Palestine, en fournissant une formation à la sécurité, des équipements de protection individuelle et des groupes électrogènes, ainsi qu'un soutien à la viabilité des organes de presse touchés par les crises.

40. L'UNESCO et le HCDH ont également mis en œuvre des activités visant à améliorer la sécurité des femmes journalistes. Le bureau régional du HCDH pour l'Asie du Sud-Est a mis au point un cours d'auto-apprentissage en ligne et une série de webinaires pour former les femmes journalistes de la région à repérer et à surveiller les menaces liées au genre et à y répondre. De même, les présences du HCDH en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et le Bureau des droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ont organisé des activités

⁸⁷ HCDH, « Global Drive for Media Freedom ».

⁸⁸ Voir www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml.

⁸⁹ Voir UNESCO, « UNESCO and UN System Staff College to support UN field staff in promoting freedom of expression and safety of journalists », 5 janvier 2022.

spécifiques de renforcement des capacités à l'intention de femmes journalistes en 2022. Le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale a réuni 340 journalistes du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, ainsi que les institutions nationales des droits de l'homme de ces pays, afin d'évaluer le fonctionnement des mécanismes nationaux et régionaux de protection et de sécurité des journalistes, en portant une attention particulière aux femmes journalistes.

41. L'UNESCO a également continué de plaider en faveur de la sécurité des femmes journalistes tout au long de l'année 2022. Les activités se sont concentrées sur le renforcement de la sécurité physique et numérique grâce à des cours de formation, la production de lignes directrices et de ressources et une consultation mondiale sur la sécurité des femmes journalistes dans le cadre des consultations thématiques organisées pour le dixième anniversaire du Plan d'action des Nations Unies⁹⁰. Par exemple, l'UNESCO a mis au point, en collaboration avec la Fondation internationale pour les femmes dans les médias et le Knight Centre for Journalism in the Americas, des cours en auto-apprentissage intitulés « How to report safely: Strategies for women journalists and their allies » (Comment travailler en toute sécurité : stratégies pour les femmes journalistes et leurs alliés)⁹¹. En coopération avec la Thomson Reuters Foundation, elle a également élaboré un ensemble de lignes directrices concrètes et réalisables à l'intention des salles de rédaction pour lutter contre la violence fondée sur le genre⁹².

42. En 2022, l'UNESCO a également continué de soutenir les médias communautaires, en particulier les radios, par des activités visant à promouvoir les politiques réglementaires, à renforcer les capacités des porteurs de devoirs et des médias communautaires et à encourager la coopération et le partage des connaissances. La série de l'UNESCO sur les politiques en faveur de la viabilité des médias communautaires⁹³ a aidé plusieurs gouvernements à mettre en place un cadre réglementaire favorable aux médias communautaires et à leur viabilité. En 2022, l'UNESCO a également soutenu des groupes marginalisés par des activités relatives aux médias communautaires. Dans le cadre de la Décennie internationale des langues autochtones⁹⁴, elle a renforcé les capacités de plusieurs médias communautaires autochtones à défendre les droits des peuples autochtones et à diffuser des contenus en langue autochtone à l'aide de solutions numériques. Des stations de radio communautaires ont également reçu une formation interne sur le journalisme tenant compte des questions de genre et sur l'utilisation des ressources contenues dans la publication de l'UNESCO *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes : manuel pour les journalistes*⁹⁵.

V. Conclusions et recommandations

43. À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2023, le Secrétaire général a déploré qu'aux quatre coins du monde, la liberté de la presse soit attaquée, soulignant que la situation avait continué de se détériorer depuis son précédent rapport à l'Assemblée générale. Face à un tel défi, il a demandé

⁹⁰ Voir UNESCO, « Safety of women journalists consultation: on the safety of journalists and the issue of impunity », 2022.

⁹¹ Voir <https://journalismcourses.org/course/reportingsafely/>.

⁹² Voir UNESCO *et al.*, « Guide pratique pour les femmes journalistes sur la façon de réagir au cyberharcèlement », 2021.

⁹³ Voir <https://en.unesco.org/community-media-sustainability/policy-series>.

⁹⁴ Voir <https://fr.idil2022-2032.org/>.

⁹⁵ Voir Anne-Marie Impe, *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes : manuel pour les journalistes* (Paris, UNESCO, 2019).

que cessent les menaces et les attaques contre les journalistes dans le monde entier et que les États cessent de détenir et d'emprisonner des journalistes qui ne faisaient que leur travail.

44. Les recommandations figurant dans les précédents rapports du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité demeurent pertinentes. En particulier, il incombe principalement aux États d'enquêter rapidement, efficacement, impartialement et indépendamment sur les attaques contre les journalistes signalées dans leur juridiction. Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient également, en consultation avec la société civile, les médias et les journalistes, établir des cadres nationaux pour la sécurité des journalistes comprenant des volets de prévention, de protection et de poursuites judiciaires.

45. Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter de telles lois ou autres mesures, ou examiner et réviser celles qui existent déjà, concernant la liberté d'expression en ligne et hors ligne, afin de garantir qu'elles soient pleinement conformes aux normes internationales en matière de droits humains. Toute restriction de la liberté d'expression doit strictement respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et d'objectif légitime. En particulier, les États devraient examiner et réviser les lois sur la diffamation criminelle et la calomnie séditieuse, ainsi que les lois qui criminalisent la critique des institutions et des fonctionnaires de l'État, lorsqu'elles ne sont pas conformes à ces principes.

46. Les États devraient également décourager les procès-bâillons intentés contre des journalistes et des organes de presse en adoptant des mesures qui permettent un rejet rapide de ces affaires, limitent les dommages-intérêts réclamés aux journalistes et aux médias dans les procès civils en diffamation, autorisent la défense de « l'intérêt public » et de « l'absence d'intention malveillante » pour les journalistes et fournissent un soutien juridique aux victimes de ces pratiques.

47. En ce qui concerne Internet et la sphère numérique, les États devraient s'abstenir de recourir aux coupures d'Internet, compte tenu de leurs répercussions indiscriminées et disproportionnées sur la liberté d'expression et d'autres droits humains. Les coupures générales, en particulier, entraînent forcément des conséquences inacceptables pour les droits humains et ne devraient jamais être imposées. Les États devraient toujours fournir en temps utile des informations publiques complètes concernant les coupures d'Internet qu'ils pourraient imposer, y compris la limitation de la bande passante, la restriction de l'accès à certains services et plateformes de communication ou le blocage des réseaux privés virtuels. En outre, les États ne devraient pas interdire, bloquer ou criminaliser arbitrairement l'utilisation d'outils de chiffrement ou de contournement ou de canaux de communication particuliers, tels que les réseaux privés virtuels.

48. Les États devraient imposer des moratoires nationaux et transnationaux sur la vente, le transfert et l'utilisation de technologies de surveillance, telles que celles ciblant les journalistes, entre autres, jusqu'à ce que des garanties adéquates soient mises en place pour protéger les droits humains.

49. À cet égard, les États devraient faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits humains lors de la conception, du développement, de l'achat, du déploiement et de l'exploitation de systèmes de surveillance. Les États devraient intégrer des garanties adéquates dans leur législation interne, y compris un contrôle judiciaire, afin de s'assurer que les activités de surveillance numérique ne portent pas atteinte aux droits humains internationaux, et

garantir l'accès à des voies de recours en cas de violation de ces droits. Le cas échéant, les États devraient également demander des comptes aux entreprises pour l'utilisation par leurs clients de leurs technologies lorsque des journalistes sont pris pour cible.

50. Les entreprises de technologies de surveillance devraient respecter les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En particulier, elles devraient exercer une diligence raisonnable en matière de droits humains pour tout transfert de technologies de surveillance et en faire état publiquement. Elles devraient s'abstenir d'exporter des technologies de surveillance s'il existe un risque important que ces technologies soient utilisées pour commettre des violations des droits humains.

51. La sécurité des femmes journalistes a continué de se détériorer depuis le précédent rapport du Secrétaire général consacré à cette question. Par conséquent, les recommandations formulées dans ce rapport restent urgentes. À cet égard, les États devraient prendre en compte les questions de genre lorsqu'ils réalisent des analyses de risques pour définir les mesures de protection des journalistes.

52. Les États devraient veiller à ce que les lois relatives à la violence fondée sur le genre hors ligne s'appliquent également en ligne. La législation protégeant contre l'incitation, la discrimination et la haine devrait également couvrir la violence sexuelle et fondée sur le genre ; il faudrait former les responsables de l'application de la loi, les procureurs et les juges à la violence fondée sur le genre qui s'exerce en ligne contre des journalistes pour qu'ils puissent agir de manière plus efficace face à de tels actes.

53. Le rôle des entreprises de médias sociaux est crucial, les médias sociaux étant l'un des principaux vecteurs des menaces, des violences et du trolling dirigés contre des femmes journalistes. À cet égard, les médias sociaux devraient redoubler d'efforts pour garantir aux femmes journalistes un espace en ligne sûr. Ils devraient améliorer leurs fonctions de transparence et de modération, faciliter le signalement de la violence en ligne et créer des canaux directs et accessibles pour la remontée des plaintes. Ils devraient veiller à ce que leur personnel dispose des connaissances spécialisées nécessaires sur la sécurité des journalistes, la violence fondée sur le genre et le contexte culturel.

54. Les médias devraient également fournir à leur personnel un soutien en matière de sécurité numérique. Ils devraient aussi lutter contre la discrimination fondée sur le genre et promouvoir la diversité en intégrant les femmes et les groupes marginalisés et leurs points de vue dans le travail journalistique, tout en garantissant l'égalité des chances dans l'emploi pour les femmes journalistes. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en place des canaux permettant aux journalistes de signaler des cas de harcèlement, y compris de cyberharcèlement, ainsi que des mécanismes permettant de répondre aux actes de violence commis contre leur personnel.